



PROTOCOLE SANITAIRE

A partir du 7 septembre 2020



Madame, Monsieur,

En complément de l'application des gestes barrières, plusieurs règles nous sont imposées et celles-ci nous obligent un règlement très strict, à respecter à la lettre.

Les séances ne pourront regrouper que 80 nageurs simultanément suite à un arrêté municipal du 22 juin 2020, avec un accès par la porte réservée aux clubs.

Toute personne au sein du centre nautique devra IMPERATIVEMENT porter un masque. Chaque Nageur aura un sachet pour y mettre son masque durant l'entraînement et/ou la compétition

Chaque Nageur participera par semaine au nombre de séances indiquées par l'entraîneur.

Le déshabillage se fera dans les vestiaires en respectant les gestes barrières puis passage à la douche pour savonnage.

Seuls les Enfants de moins de 9 ans pourront être accompagnés par un Parent portant un MASQUE pour le déshabillage et le rhabillage.

Du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'accueil.

L'utilisation du matériel personnel est autorisé, planches, plaquettes, pull-boy et gourde, les matériels devront être désinfecté à domicile à l'issue de chaque séance.

Après la douche rapide, le rhabillage dans les vestiaires dans les mêmes conditions que le déshabillage, il doit être rapide.

Respecter les cheminements et pictogrammes mis en place au sein de l'établissement

A l'issue de la séance, la sortie des nageurs s'effectuera par l'accès public de la piscine.

Pour mettre en place et s'assurer du bon déroulement de ce processus et suivre les directives fédérales, nous aurons un **Responsable « Covid »** pour assurer l'arrivée et le départ des Nageurs. **Il aura la mission de faire respecter les règles.**

Le public ne sera pas admis, les Parents resteront à l'extérieur de l'établissement.

Les Entraîneurs se posteront à chaque extrémité du bassin et pourront ne pas porter de masque en respectant la distanciation physique. L'échauffement à sec se fera, pour chaque nageur espacé d'au moins deux mètres.

Pour les compétitions à domicile, elles se dérouleront à huis clos selon le protocole imposé par la Mairie en accord avec la sous-Préfecture de Valenciennes. Les Officiels seront déclarés par les clubs invités 8 jours avant la compétition, 1 entraîneur par groupe de 15 Nageurs sera autorisé.

Le directeur technique



Denain natation